

MARDI 24 MARS 2015

CRÉATION D'ENTREPRISE

S'ouvrir aux marchés publics avec DK-Assist

Unique en son genre dans la région, l'entreprise troyenne encourage les artisans, TPE et PME à répondre aux appels d'offres des marchés publics.

Afin d'assister artisans, TPE, PME du BTP et prestataires auboises de services ou de fournitures dans leurs démarches et d'optimiser leurs réponses aux appels d'offres, Didier Kerneis a créé l'entreprise DK-Assist – unique en son genre en Champagne-Ardenne – en novembre dernier.

« J'ai toujours trouvé que les entreprises avaient des lacunes dans la gestion comptable de leur marché ainsi que pour répondre aux appels d'offres des marchés publics et privés », explique celui qui a trente-six ans de pratique dans la gestion des marchés publics et privés dans le BTP. « Dans les grosses entreprises, une personne est dédiée à répondre à ces appels d'offres. Dans les plus petites, c'est le patron qui s'en occupe et, par manque de temps, à cause d'une mauvaise expérience ou encore d'idées toutes faites, il n'y répond pas. Pourtant, cela permet de se faire connaître, d'augmenter sa capacité de travail et son chiffre d'affaires, offre une sûreté de paiement et compense le manque de marchés des particuliers, souvent aléatoires et à court terme. »

« Exporter nos entreprises auboises »

« Je recherche des appels d'offres dans l'Aube, dans la région et dans les départements limitrophes afin d'exporter nos entreprises auboises. Nous avons un département bien fourni en appels d'offres : en un mois environ, il y en a eu une soixantaine, dont deux tiers en BTP », indique Didier Kerneis. Ceux-ci ont été principalement émis par le conseil général, les grosses collectivités et les bailleurs sociaux importants.

« Pour les repérer, je mets en place une veille sur les sites Internet et dans la presse locale et spécialisée. Ensuite, lorsqu'un appel d'offres est



Didier Kerneis propose une assistance pour la gestion administrative et comptable des marchés à l'intention des entreprises mais aussi des architectes et maîtres d'œuvre.

du ressort d'un client, je le lui soumetts. S'il est intéressé, nous montons ensemble un dossier de candidature. Seules l'offre de prix et la transmission des informations restent à la charge du client. S'il n'est pas retenu, je fais une demande de justification auprès de l'émetteur de l'appel d'offres », décrit-il. « En ce qui concerne ma rémunération, je fonctionne au temps passé sur le dossier. Selon, entre autres, la réactivité de l'entreprise, l'importance du mémoire technique et le type d'appel

d'offres, le nombre d'heures passées à constituer la candidature est variable. Pour certains, cela peut prendre trois heures, pour d'autres, deux jours », ajoute l'entrepreneur.

Outre les candidatures aux appels d'offres, Didier Kerneis propose une assistance pour la gestion administrative et comptable des marchés à l'intention des entreprises mais aussi des architectes et maîtres d'œuvre.

AYMÉE DAUBIGNY

► www.dk-assist-kerneis.fr

SANTÉ

La pénibilité expliquée aux entreprises



Bruno Millet, Anne Marielle-Poupplier et Philippe Mege de Pôle prévention ont présenté une réunion d'information.

Près de 90 personnes – représentant environ 70 entreprises et mairies – ont assisté jeudi 19 mars à la Chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube à une réunion d'information sur l'actualité réglementaire de la pénibilité au travail, dispensée par le groupe Pôle prévention.

Depuis novembre 2002, le document unique est obligatoire dès que l'entreprise compte un salarié. « S'ils n'ont pas ce document, les chefs d'entreprises peuvent avoir une amende et des sanctions civiles et pénales », explique Bruno Millet, conseiller d'entreprise chez Pôle prévention.

Depuis 2012, les entreprises se doivent de posséder une fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels.

Le 10 octobre dernier, un décret a fixé les dix facteurs de risque à prendre en compte. Quatre d'entre eux sont applicables depuis début janvier (travail en milieu hyperbare,

travail répétitif, de nuit et travail en équipes successives alternantes). Les six autres le seront l'année prochaine (vibrations mécaniques, températures extrêmes, manutentions manuelles, bruit, postures pénibles et agents chimiques dangereux).

Depuis le 1^{er} janvier, les travailleurs exposés à ces risques bénéficient d'un compte personnel de prévention de la pénibilité. Celui-ci leur permet d'obtenir des points pouvant être utilisés pour la prise en charge d'une formation afin d'obtenir un poste moins exposé, de diminuer son temps de travail et/ou de partir en retraite plus tôt.

« Il est difficile d'évaluer les risques. Pour établir un document unique, cela peut prendre d'une demi-journée à deux jours selon l'entreprise. Nous aidons alors les chefs d'entreprise. Nous utilisons, entre autres, un décibel-mètre », indique Philippe Mege, directeur technique chez Pôle prévention.

27 • 28 • 29 MARS 2015

3 JOURS
À NE PAS MANQUER
POUR RÉALISER
VOS PROJETS !

Horaires :
Vendredi et samedi : de 10 h à 19 h
Dimanche : de 10 h à 18 h



**1^{er} SALON
DE L'IMMOBILIER**

TROYES - ESPACE ARGENCE

Entrée
Gratuite

www.salonregional-immobilier.fr

CONSTRUIRE • VENDRE • ACHETER • INVESTIR • LOUER • FINANCER • DÉFISCALISER

L'Est éclair Libération